



DISTRICT DE FOOTBALL DE LOT ET GARONNE

Association Loi 1901 Déclarée n° 1627 - Siret 32275934100025

Assemblée Générale du vendredi 21 juin 2019

à Laroque-Timbaut - Salle des fêtes – Place de l'Hôtel de Ville

Appel des clubs à 19h30 / Début des travaux à 20h00.

- Ouverture par le Président
- Accueil Président ROC Laroque
- Accueil Mr le Maire de Laroque
- Propos du Président
- Rapport du Secrétaire Général
- Intervention du Trésorier
- Présentation et vote des textes
 - Mise en conformité des statuts du District avec les Statuts de la F.F.F. suite aux votes en Assemblée Fédérale du 08/12/2018 (articles 9, 12, 13, 14, 16 et 19 et Règlement Intérieur)
 - Proposition de modification des ART 13.1 et 14.1
 - Barème disciplinaire aggravé
 - Règlements sportifs
- Intervention des invités
- Remise des récompenses
- Clôture
- Vin d'Honneur/Bufferet

POUVOIR

Vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez confier votre pouvoir à un autre club dans les conditions prévues à l'article 11 des statuts du District de Lot et Garonne. Un club peut représenter au maximum une autre association.

Je soussigné(e)

Président(e) du club deabsent(e) à
l'AG du 21 juin 2019

Donne pouvoir à M.....de mon club

N° de licence

Donne pouvoir à M.....

Du club de

N° de licence

.....

De représenter mon club à l'Assemblée Générale du District de Football de Lot et Garonne du 21 juin 2019.

Signature et cachet du club (Obligatoires)

Rappel : Pouvoir à confier à votre représentant – Tout représentant de club doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

Toute absence ou non représentation de club est passible d'une amende prévue par le règlement financier du District.